

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	19	07	10

Séance du 27 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 21 juin 2022.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - YILDIRIM - KHOUMRI - MANGIONE - BECKENDORF.  
 MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - LA LEGGIA - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA.

**PROCURATIONS :** Mmes FRANGIAMORE - PIESTA - KERMAOUI - FOGELGESANG - MM. BERBAZE - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI qui ont donné procuration respectivement à Mme TUSCHL - MM. ESTRADA - EGLOFF - BAHFIR - USAI - KLASEN - KLEINHENTZ.

**ABSENTE EXCUSEE :** Mme CHEBLI.  
**ABSENTS :** MM. RAHAOUI - ELHADI.

**17 - ACTION DE MEDIATION SOCIALE  
 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ELAN**

M. Ouriaghli, Adjoint au Maire, rappelle que la ville de Farébersviller est engagée activement dans le soutien aux associations en général par des contributions tant financières que matérielles.

Cela se traduit également par des actions de proximité pour la population à travers le centre social et l'association ELAN, dont l'un des objectifs essentiels est le lien social.

L'association ELAN projette de développer cette action spécifique de médiation sociale et sollicite pour sa mise en œuvre une subvention de 15 500 € pour 2022.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **décide d'octroyer une subvention de 15 500 € à l'association ELAN.**

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

Le Maire  
 Laurent KLEINHENTZ



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous-Préfecture et de sa publication.  
 Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*